



**Devenir mécène  
de l'ANRH,  
créateur d'emplois pour  
les personnes en  
situation de handicap**

# Et si nous développons ENSEMBLE une action de mécénat ?



Le **Mécénat avec l'ANRH**, c'est une action concrète qui s'inscrit dans votre démarche RSE pour :

- ✚ **Rendre** visible votre engagement de société responsable et votre implication pour l'inclusion des personnes les plus fragiles
- ✚ **Permettre** à vos clients ou vos salariés de financer des actions utiles, locales, créatrices d'emploi pour les personnes en situation de handicap



Aujourd'hui, la quête de l'utilité est devenue une préoccupation constante.

- ✚ Les clients, les collaborateurs, les parties prenantes cherchent à donner du sens à leurs actions et à être acteurs dans la société, au service du bien commun.
- ✚ En vous engageant dans une action de mécénat, vous entraînez vos parties prenantes dans une dynamique porteuse de sens tout en bénéficiant de l'une des fiscalités les plus avantageuses au monde

# Pourquoi faire du mécénat ?



- ✚ Vous contribuez au bien commun, en finançant une action d'intérêt général
- ✚ Vous rendez visible et valorisez votre responsabilité sociétale et vos engagements RSE
- ✚ Vous répondez aux attentes de vos collaborateurs, d'aujourd'hui et de demain, de voir leur employeur agir au service du bien commun
- ✚ Vous répondez aux attentes de vos clients souhaitant donner davantage de sens à leurs achats.
- ✚ Vous vous différenciez des autres acteurs de votre secteur.

# Le mécénat ?



- ✚ Le mécénat est un **don** d'une entreprise à une activité d'intérêt général.  
En France, il est encouragé et encadré par de nombreux dispositifs légaux.
  
- ✚ Cet engagement peut être réalisé
  - en argent,
  - en nature,
  - en compétences.
  
- ✚ Le mécénat peut concerner des domaines très variés :
  - social, culture, éducation, santé, sport, environnement, recherche...

# Quel type de mécénat ?

Le mécénat peut ainsi revêtir plusieurs formes :

- ✚ le **mécénat financier** : c'est le plus répandu, il s'agit d'un don en numéraire à un projet d'intérêt général.
- ✚ le **mécénat de compétences** : cela consiste pour l'entreprise à mettre à disposition un(e) salarié(e) qui, sur son temps de travail, pourra alors effectuer une prestation (formation, conseil, etc.), dans notre établissement ou en restant au sein de votre entreprise. Le salaire dudit collaborateur est alors considéré comme un don fait à l'association et ouvrant droit à réduction fiscale.
- ✚ le **mécénat en nature** : toutes vos ressources (locaux, meubles, produits, machines, véhicules, etc...) peuvent aussi nous être utiles ! Les biens donnés sont valorisés à leur coût de revient et permettent également de bénéficier de la réduction fiscale.



# Quelle fiscalité ?



L'ANRH, **association à but non lucratif, reconnue d'utilité publique**, est habilitée à recevoir les dons des particuliers - dans le cadre de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ou de le l'impôt sur le revenu - et le mécénat des entreprises.

- ✚ A ce titre, l'article 238 bis du code général des impôts prévoit une réduction d'impôt de **60%**, pris dans la limite de 20 000 € (ou de 0,5% du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé), pour les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés, en cas de dépassement de ce seuil, un report possible sur les 5 années suivantes.
- ✚ Un mécénat à hauteur 10 000 euros à l'ANRH ne vous coûte donc que 4 000 €, quelle que soit sa forme (financier, de compétences ou en nature), car vous bénéficiez sur la même année d'une **réduction d'impôt** sur les sociétés de 6 000 euros,

Soit **60 % du montant de votre don**

# Comment choisir l'association bénéficiaire ?



**Pour réussir une opération de mécénat, il faut sélectionner une association :**

- + Portant des valeurs fortes, en cohérence avec les engagements RSE de l'entreprise
- + Agissant sur un thème fédérateur, sans risque de controverse
- + Ancrée dans les territoires
- + Bien gérée et assurant la traçabilité des dons
- + Certifiée ou labellisée





# Pourquoi choisir l'ANRH ?



## □ **L'association**

- Reconnue d'utilité publique (RUP) et agréée Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS)
- De référence depuis 1954, non militante
- Portant des valeurs d'innovation et de solidarité

## □ **Le handicap**

- Un thème fédérateur : 12 Millions de personnes sont touchées par un handicap en France, soit 1 Français sur 5
- ...et différenciant car peu médiatisé par les entreprises dans leur politique RSE

## □ **L'insertion par l'emploi**

- Un sujet porteur, positif, aux valeurs partagées par tous, en opposition avec la notion d'assistanat

## □ **Les projets concrets**

- Les montants collectés seront affectés à des projets concrets, locaux, innovants , créateurs d'emplois ou source de nouvelle employabilité pour des personnes en situation de handicap.





**Présentation de l'ANRH,  
créateur d'emplois  
depuis 1954.**

- Depuis sa création en 1954, l'ANRH promeut une société plus inclusive et permet à chacun, quel que soit son handicap d'intégrer le monde du travail.
- L'ANRH, reconnue d'utilité publique, est l'Association pour l'insertion et la Réinsertion professionnelle et humaine des Handicapés. Elle favorise l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap par
  - la création d'emplois durables,
  - un accompagnement adapté,
  - une politique forte de formation.
- L'ANRH allie activité économique, performance, sens de l'entrepreneuriat et des valeurs de solidarité et d'intérêt général.



## ■ **Notre projet associatif :**

- Consolider l'Association en tant qu'acteur incontournable de l'emploi des personnes en situation de handicap
- Être un pôle d'innovations sociales pour contribuer à relever les défis de la transition sociale et environnementale.

## ■ **Notre Plan d'Actions Développement Durable 2021-2025 :**

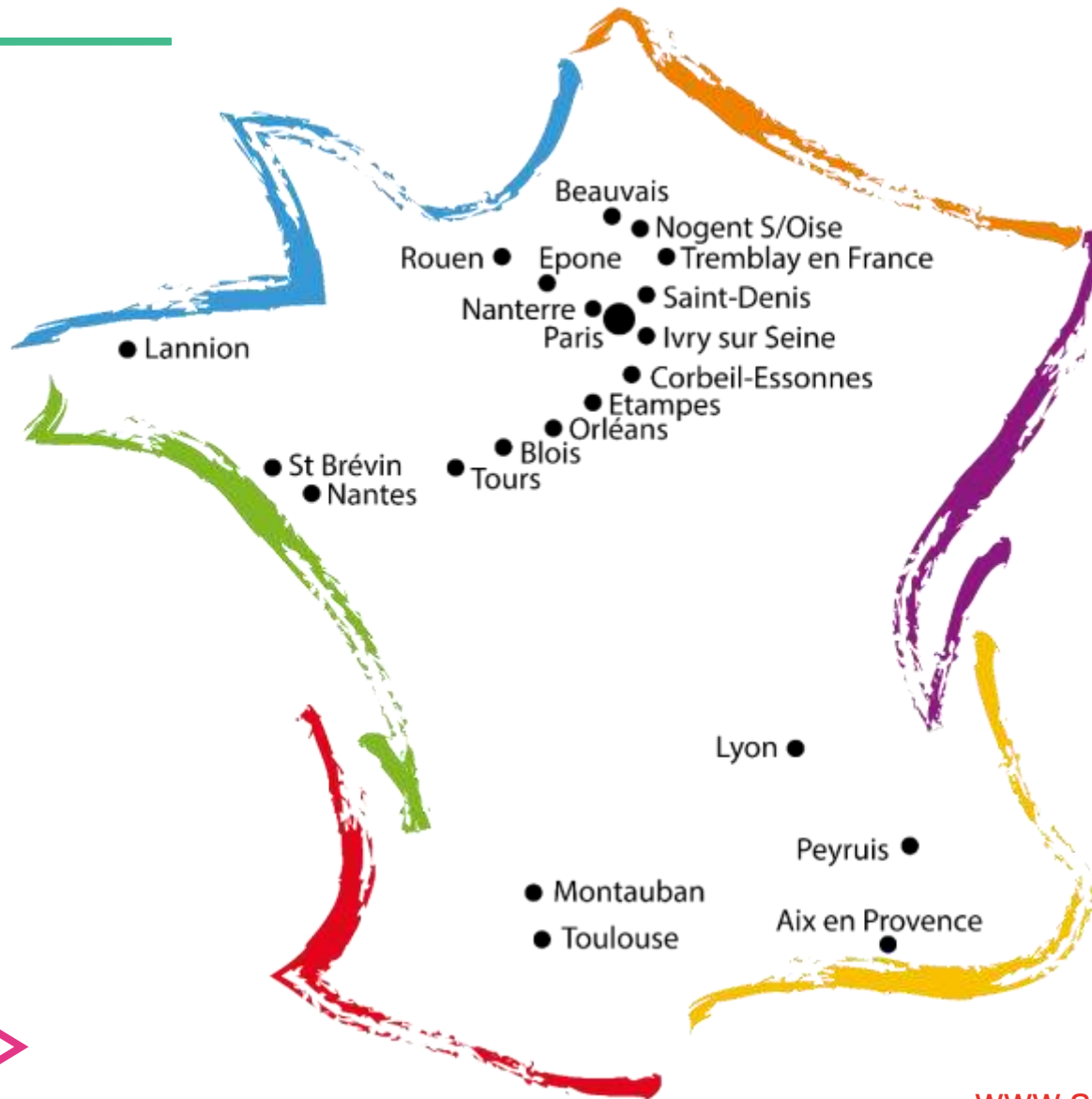
- Favoriser la qualité de vie au travail et la reconnaissance des compétences de chaque collaborateur
- Accélérer les offres à impact de l'association
- Améliorer l'éco-responsabilité de l'association dans son fonctionnement



- Fondée le 12 avril 1954
- **1954** : Premières créations d'emplois et d'actions de formations au bénéfice d'adultes handicapés
- **1955** : Ouverture du premier Centre d'Aide par le Travail et d'un Atelier Protégé à Paris
- **1963** : Premier Atelier Protégé agréé en France
- **1965** : Ouverture du Centre de Rééducation Professionnelle
- **1968** : Reconnaissance d'utilité publique
- **2002** : ANRTP prend le nom de Association pour l'insertion et la réinsertion professionnelle et humaine des handicapés (ANRH)
- **1962 - 2020** : Créations et reprises d'Entreprises Adaptées, d'Etablissements ou Services d'Aide par le Travail et d'une Résidence Sociale
- **2021** : lancement du Plan d'actions Développement Durable 2021-2025



# Notre implantation nationale



- 25 Etablissements
- 19 entreprises adaptées (EA)
- 4 établissements et services d'aide par le travail (ESAT)
- 1 centre de formation (Établissement et Service de Pré orientation et de Réadaptation Professionnelle)
- 1 Siège social avec un restaurant inclusif ouvert au public

# Les chiffres clés 2020



**1955**

Ouverture du premier atelier protégé agréé de France

**8**

Métiers développés au sein de l'Association

**1 773**

Collaborateurs et usagers dont 78% de travailleurs handicapés

**730 K€**

Consacrés à la formation professionnelle de nos collaborateurs

**25**

Etablissements : 19 EA, 4 ESAT, 1 ESRP, 1 siège social

**2 041**

Nombre de clients

**91%**

En contrat à durée indéterminée ou en contrat de soutien d'aide par le travail

**37,6 M€**

Chiffre d'affaires commercial et dotations globales (-22% vs 2019)

**1,6 M**

Heures de production sur les EA et ESAT de l'ANRH

**486**

Jours d'intervention par les psychologues (+10%) et les assistantes sociales (+8%)

**1 M€**

Investissements dont 400 K€ en matériel de production

**94%**

Index ANRH de l'égalité femmes-hommes 45% de femmes dans les effectifs



## ANRH communication

- ◆ Création Vidéo
- ◆ Motion design
- ◆ Imprimerie
- ◆ Centre Relation Client Multicanal
- ◆ Marketing direct
- ◆ Objets publicitaires
- ◆ PAO

## ANRH prestations industrielles

- ◆ Câblage industriel
- ◆ Montage-Assemblage
- ◆ Blanchisserie linge plat
- ◆ Prototypage

## ANRH logistique

- ◆ Conditionnement
- ◆ Préparation de commandes
- ◆ Gestion de stock
- ◆ Gestion des retours
- ◆ Co-packing
- ◆ Manutention
- ◆ Kitting

## ANRH facility management

- ◆ Accueil physique ou standard téléphonique
- ◆ Gestion service courrier
- ◆ Conciergerie
- ◆ Location et entretien vêtements de travail
- ◆ Entretien espaces verts
- ◆ Maintenance bâtiment 1er niveau
- ◆ Cycles / mobilité
- ◆ Factotum



## ANRH formation

- ◆ Établissement et Service de Réadaptation Professionnelle (ESRP)
- ◆ Formation pour les personnes en situation de handicap
- ◆ Formation sur la thématique du handicap pour les entreprises

## ANRH office

### **Service clientèle (Front office)**

- ◆ Secrétariat
- ◆ Standard
- ◆ Help-desk

### **Service d'appui (Back office)**

- ◆ Mise sous pli routage
- ◆ Mise en forme de documents
- ◆ Saisies de données
- ◆ Complétude de dossiers, assemblage de documents...
- ◆ Archivage numérique
- ◆ Numérisation vidéo
- ◆ Gestion Electronique de documents (GED)

## ANRH environnement

- ◆ Espaces paysagers
- ◆ Propreté
- ◆ Réparation / SAV



# Prix, labels et certificats



Reconnaissance d'utilité publique  
**TOUS LES ÉTABLISSEMENTS**



Certification Qualité ISO 9001  
**TOUS LES ÉTABLISSEMENTS**



Agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale  
**TOUS LES ÉTABLISSEMENTS**



Labels de gestion durable de la forêt  
Activité IMPRIMERIE  
**Entreprise adaptée d'Épône**



Respect des Bonnes Pratiques de fabrication (BPF)  
des produits cosmétiques  
**Entreprise adaptée de Beauvais**

# L'ANRH, un pôle d'innovations sociales



## 2018 : Les Petits Plats de Maurice

Un restaurant inclusif en plein cœur du 11<sup>ème</sup>, ouvert au public



## 2019 : La Cité Universelle

ANRH lauréat avec GA SMART BUILDING  
avec la première Cité du Handicap à Paris pour les JO 2024



## 2020 : politique RSE

L'ANRH déploie son programme RSE 2021-2024, avec une ambition forte sur la politique de mobilité, la qualité de vie au travail et le développement durable



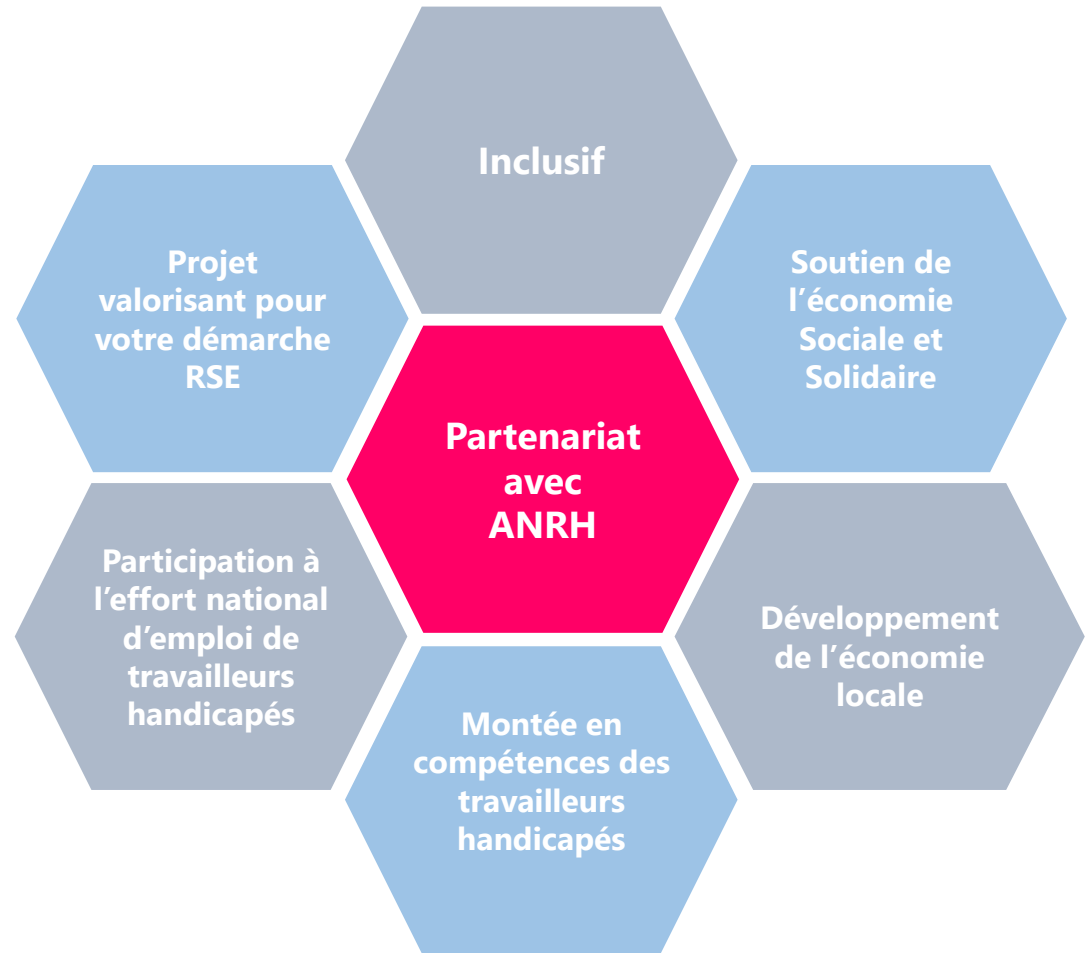
## 2020 : Expérimentation CDD Tremplin

L'Etat, par la Loi « Choisir son avenir professionnel » de 2018, introduit de nouvelles mesures pour développer l'emploi des personnes en situation de handicap

# Une démarche qui vient enrichir votre programme RSE



vous participez par ce partenariat au développement d'un projet **solidaire**, **performant** et **utile** **localement**.





## Votre contact à l'ANRH

**Fabrice VAN KOTE**

**Secrétaire général**

**f.vankote@anrh.fr**

**07 87 18 81 75**



**Créateur d'emplois depuis 1954**